

Communiqué de presse

**Royal Air Maroc et les Représentants des pilotes conviennent
d'une feuille de route dans le cadre du dialogue social engagé**

Dans le cadre du dialogue engagé par la Direction de Royal Air Maroc avec les Représentants du corps des pilotes (A.M.P.L. et Délégués du personnel navigant technique), depuis le début de l'année 2007, une nouvelle réunion s'est tenue le 26 août 2008.

Lors de cette réunion, la Direction a rappelé les mesures annoncées lors de la réunion du 19 août, en particulier la décision portant sur l'amélioration des conditions de mutation et de promotion des pilotes de Royal Air Maroc en tant que Commandants de Bord au sein des filiales du Groupe. Cette mesure constitue une prise en compte des principales revendications touchant à l'accélération de la marocanisation des postes de commandants de bord et à l'évolution de carrière des officiers pilotes de ligne. Elle entre en vigueur dès septembre 2008.

Afin de préciser les modalités de ces mesures, la Direction a donné, au cours de la réunion du 26 août précitée, les explications demandées par les Représentants des pilotes, notamment celles relatives à l'évolution de la flotte du Groupe Royal Air Maroc.

Lors de la même réunion, la Direction a réitéré sa proposition d'élaborer avec les partenaires sociaux un Statut pour le personnel navigant technique. Elle en a exposé les grandes lignes en soulignant que ce document devra aborder l'ensemble des revendications du personnel navigant technique.

Afin de répondre à l'urgence exprimée par les Représentants des pilotes concernant les points particuliers figurant dans le catalogue de revendications déposé le 25 juillet 2008, la Direction a accepté que les rubriques concernant ces points soient étudiées en priorité par la Commission chargée de la rédaction du Statut.

Cette nouvelle proposition constitue une illustration supplémentaire de la volonté de la Direction de s'efforcer, en permanence, à répondre aux revendications des pilotes et traduit son engagement à faire avancer le dialogue social avec les Représentants du personnel navigant technique.

Elle les exhorte à tenir compte de ces prédispositions positives pour créer les conditions d'un dialogue constructif, en cessant le mouvement de refus de vols concertés en cours depuis de nombreux mois, dont les conséquences négatives pèsent sur la ponctualité des vols de la Compagnie et sur ses résultats économiques.

En conclusion, la Direction et les Représentants des pilotes ont convenu de se retrouver pour élaborer une feuille de route qui définira les modalités de mise en œuvre des décisions portant sur l'amélioration des conditions de mutation et de promotion des pilotes de Royal Air Maroc en tant que commandants de bord au sein des filiales du Groupe, et qui fixera le planning d'élaboration du Statut du personnel navigant technique par une Commission ad hoc.

L'examen du projet de Statut concernera en priorité les points figurant dans le catalogue de revendications déposé le 25 juillet 2008.

Casablanca, le 26 août 2008